



☎ : 04 68 20 40 39
mairie.rouze@orange.fr

Mairie de Rouze



Le Pont 09460 Rouze



BOIS DE CHAUFFAGE

Bonjour,

Dans le cadre de la fourniture de bois de chauffage, l'ONF nous rappelle ses modalités d'attribution.

La qualité d'usager n'est reconnue qu'au propriétaire d'un domicile réel et permanent dans la commune et la totalité du bois fournie doit être brûlée sur la commune usagère.

La fourniture du bois de chauffage sera limitée à :

1 m³ maximum aux résidents secondaires

7 m³ maximum aux résidents permanents

Vous pouvez adresser votre commande au secrétariat de la mairie avant le :

mercredi 30 juillet 2025 par @ ou par courrier.

La livraison s'effectuera aux lieux habituels en grumes au prix d'environ **75 € TTC le m³.**

Restant à votre disposition, je vous prie d'agréer Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments dévoués.

LE MAIRE

F.MAGDALOU